

Bulletin d'histoire politique

Les stratégies internationales de la Catalogne : nationalisme politique et pragmatisme économique

Dra. Catherina Garcia



Volume 10, numéro 1, automne 2001

Les nouvelles relations internationales : le Québec en comparaison

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060508ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060508ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Garcia, D. (2001). Les stratégies internationales de la Catalogne : nationalisme politique et pragmatisme économique. *Bulletin d'histoire politique*, 10(1), 99–109. <https://doi.org/10.7202/1060508ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les stratégies internationales de la Catalogne: nationalisme politique et pragmatisme économique

DRA. CATERINA GARCIA

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA CATALOGNE: ENTRE CONTINUITÉ ET NORMALISATION.

Les activités internationales des acteurs subétatiques sont aujourd'hui une réalité qui fait partie de la vie politique contemporaine. Dans la plupart des cas, elles ont perdu de leur caractère «protodiplomatique»¹ des premiers temps. Dans les pays industrialisés à organisation décentralisée, on peut parler de réalité consolidée depuis trois ou quatre décennies, selon les cas et, dans d'autres pays, même si elles ont commencé plus tard, on observe déjà une tendance assez claire à la généralisation et à la normalisation. En Espagne, à cause des circonstances politiques liées à la transition vers la démocratie, les activités internationales des communautés autonomes ont commencé plus tard. Dans le cas de la Catalogne, communauté autonome pionnière en cette matière, les activités internationales n'ont commencé que dans les années 1980, si bien qu'aujourd'hui on peut déjà parler de normalisation totale.

La présence internationale de la Catalogne est le résultat de la convergence de quatre phénomènes: la mondialisation (au niveau international), l'intégration européenne et la construction de l'Europe des régions (au niveau régional), le développement de l'État des Autonomies (au niveau étatique) et le dynamisme politique et économique de la Catalogne (au niveau national). Ces processus ont suivi des rythmes différents qui ont eu une importance variable sur la projection internationale de la Catalogne. Tous ces facteurs ont cependant favorisé l'adoption de stratégies internationales afin de développer pleinement la potentialité des compétences constitutionnelles et autonomiques de la Catalogne. La mondialisation, la régionalisation et l'interdépendance du monde contemporain rendent le développement de politiques internationales au niveau subétatique absolument nécessaire. Pour favoriser la croissance économique et l'épanouissement national, qui sont les objectifs clés du gouvernement catalan

(*Generalitat*), la Catalogne ne peut pas rester enfermée dans ses frontières nationales et étatiques.

Il est vrai que, dans un premier temps, le nationalisme politique a eu pour la Catalogne un poids déterminant dans la mise en œuvre d'une politique internationale. Cependant, très rapidement, le pragmatisme économique a pris le dessus et ses manifestations, qui dérangent beaucoup le gouvernement central et provoquent chez lui des réactions hostiles envers toute action extérieure, se sont modérées même si les buts n'ont pas réellement changé.

Depuis ses premières activités internationales au début des années 1980, la Catalogne a parcouru un long chemin. Le résultat de ce parcours a été, comme nous l'avons souligné, la consolidation et la normalisation de ses actions internationales. La consolidation de l'activité internationale de la *Generalitat* implique que cette dernière n'est plus l'addition d'actions isolées et sporadiques mais plutôt le fruit d'une ligne de conduite qui résulte de décisions politiques réfléchies, avec des buts définis, et qui repose sur une structure institutionnelle. Les activités internationales de la Catalogne dans les années 1990 ont été, par rapport à celles des années 1980, animées par la recherche de fonctionnalité dans le cadre du développement des compétences autonomiques et par l'application du principe de subsidiarité de l'Union européenne. Pour sa part, la normalisation de l'activité internationale de la Catalogne signifie qu'elle a réussi à faire changer l'idée que le gouvernement central se faisait *a priori* de toutes ses activités et selon lesquelles elles étaient une menace pour l'unité et la cohérence de la politique extérieure de l'Espagne. Il est difficile de donner une date précise qui marquerait le début du processus de normalisation. Cette évolution est plutôt le résultat d'un processus répété de négociations politiques formelles et informelles qui ont été appuyées par la jurisprudence du *Tribunal Constitucional* (Conseil Constitutionnel). En effet, la fin de la décennie des années 1980 et le début des années 1990 ont été témoins d'accords et de décisions d'une importance remarquable en ce qui a trait à la normalisation de la diplomatie subnationale. En ce qui concerne la jurisprudence du *Tribunal Constitucional*, sans aucune prétention d'exhaustivité, il faut mettre l'accent sur l'opinion dissidente du jugement 137/1989 du 20 juillet, puisqu'il fut le début d'une nouvelle conception de l'action extérieure autonome². Cette opinion dissidente constitue une acceptation de la projection extérieure des compétences internes des communautés autonomes dans un monde interdépendant et global. Un deuxième jugement à souligner est le 165/1994 du 24 mai où le *Tribunal Constitucional* va admettre la possibilité que les communautés autonomes mènent des activités extérieures lorsqu'elles ne touchent pas la réserve étatique de l'article 149.1.3. de la Constitution (selon laquelle les

relations internationales sont une compétence exclusive de l'État) et qu'elles ne perturbent pas l'exercice des activités internationales de l'État³.

De plus, l'État et les communautés autonomes, au cours de la dernière décennie, ont créé des instruments de collaboration qui ont contribué à la normalisation en favorisant la communication et le dialogue: les conventions cadres, les commissions *ad hoc* et les conférences sectorielles en sont de bons exemples⁴. Afin de faire face à l'importance et à l'augmentation des activités extérieures des communautés autonomes en relation avec la Communauté européenne, on va créer, en 1988, la Conférence pour les affaires européennes. En 1994, on va élargir son cadre thématique à toutes les activités internationales des communautés autonomes. Dès la formalisation de cette décision, la Conférence va servir à établir des procédures d'action dans certains domaines qui étaient auparavant particulièrement sensibles et conflictuels, comme la question des accords de coopération transfrontalière négociés par les communautés autonomes. En 1996, à la suite d'une décision de cette Conférence, on va mettre sur pied le Conseil pour les affaires autonomiques à la Représentation permanente de l'Espagne à l'Union européenne (RD 2105/1996 du 20 septembre). Cette institution sera chargée d'établir des relations avec les divers Bureaux que les communautés autonomes ont à Bruxelles et de diffuser des informations sur et depuis l'Union européenne aux communautés autonomes.

À cause de sa situation particulière, en plus de tous ces outils, la Catalogne va bénéficier, dès 1998, d'une institution spécifique: une commission bilatérale (gouvernement central/*Generalitat*) qui a été créée afin de favoriser la négociation des questions européennes d'un intérêt spécial pour la Catalogne.

Bref, on peut dire qu'après presque vingt ans d'actions extérieures, et plus spécifiquement lors des dix dernières années, la normalisation des stratégies internationales de la Catalogne est une réalité acquise. Dans un contexte européen qui favorise les régions, le gouvernement central espagnol a cessé de les envisager comme dangereuses par définition. Parallèlement, le gouvernement catalan a su rapidement faire preuve de pragmatisme dans ses actions et a adopté un discours nationaliste moins agressif. L'objectif de la Catalogne était de diminuer la méfiance de l'État central à son endroit. Un autre facteur qui a favorisé cette normalisation a été le prestige international du Président catalan, Jordi Pujol, orateur habile, connu et reconnu de plusieurs forums internationaux (tels que le *World Economic Forum* de Davos ou l'Assemblée des Régions de l'Europe). Le rôle de la *Generalitat* est une autre influence positive. En effet, afin de se maintenir au pouvoir, les partis politiques du gouvernement central devront faire des marchandages avec les Catalans. C'est le cas du gouvernement socialiste de Felipe Rodriguez et

celui du premier gouvernement du parti *Popular* de José-Maria Aznar. La collaboration et le climat de confiance qui se sont établis entre le gouvernement central et le gouvernement de la Catalogne sur d'autres enjeux ont eu un effet positif sur la projection internationale de la Catalogne.

LA STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DE LA PROJECTION EXTÉRIEURE DE LA CATALOGNE

Au fur et à mesure que l'activité extérieure de la Catalogne prend de l'ampleur, la *Generalitat* va se doter d'une structure institutionnelle de direction et de coordination. Ce processus d'institutionnalisation s'est déroulé en plusieurs étapes. Dans un premier temps, l'activité extérieure de la Catalogne était sous le contrôle de la Direction Générale des Affaires intergouvernementales, qui est sous la responsabilité du Secrétaire Général de la Présidence. Ce dernier était à la fois responsable de toutes les activités de représentation du Président (au niveau local et étatique) et des relations avec les autres ministères du gouvernement catalan. Dans un second temps, c'est-à-dire à partir de 1990, une structure spécifique pour la gestion et l'orientation de l'activité extérieure va être mise en place: le Cabinet des actions extérieures. Ce cabinet va être chargé de définir les objectifs de ce qui va devenir la politique internationale de la *Generalitat*⁵. Lors de la troisième étape, le poste de Mandataire des Actions Extérieures (juillet 1992) sera créé afin d'assumer la responsabilité de l'action extérieure de la *Generalitat* à partir de l'expérience, du dynamisme et de l'augmentation du volume des actions extérieures, mais également afin de mieux répondre au défi de l'internationalisation des activités ou des secteurs de compétence de la *Generalitat*, et, finalement, pour mieux répondre au besoin de coordination de toutes ces actions, accroître leurs possibilités et éviter les doublons. Une quatrième étape débute avec la création de la Direction Générale des Relations Extérieures (Décret 190/1997 du 30 juillet) sous la responsabilité du Secrétaire Général de la Présidence. Ce changement doit être compris comme étant une réorganisation générale, administrative et budgétaire, du ministère de la Présidence⁶. Actuellement, la Direction Générale des Relations Extérieures est assignée au ministère de *Governació* (de l'intérieur) et des Relations institutionnelles (Décret 251/2000 du 24 juillet). Après la dernière réorganisation, les relations internationales de la Catalogne sont organisées en trois unités: celle qui s'occupe de l'Europe, celle qui s'occupe de l'Amérique latine et des communautés catalanes à l'étranger et celle chargée de la coopération internationale. Cette dernière unité gère aussi toutes les relations avec des pays ou régions qui ne correspondent pas aux espaces géographiques des deux autres unités. Cette

réorganisation est le reflet d'un objectif et d'une réalité. D'abord, avec celle-ci, on a voulu donner un nouvel élan aux activités de la *Generalitat* en Amérique latine. Enfin, la création de l'unité de coopération répond aux besoins qui dérivent de l'élargissement de la coopération décentralisée des dernières années.

Parallèlement à cette structure centrale, les ministères fortement internationalisés ont créé des instruments spécifiques qui, selon les circonstances et les relations plus ou moins conflictuelles avec le gouvernement central au moment de leur création, ont adopté plusieurs formes juridiques: associations, patronats, entités de droit public, etc.⁷

LES AXES DE L'ACTION EXTÉRIEURE DE LA GENERALITAT

L'action extérieure de la Catalogne, à partir de ses objectifs, s'est organisée sur trois axes fondamentaux.

1) L'axe économique. L'objectif central de la politique du gouvernement de la *Generalitat*, c'est-à-dire l'amélioration de la compétitivité des industries catalanes, s'est constitué en moteur de son action extérieure, plus particulièrement lors de ces dernières années. Pour ce faire, la *Generalitat* a mené deux types d'actions extérieures: celles de diffusion de la réalité catalane (économique, industrielle, sociale, éducative, loisir, etc.) et celles visant à la création et au soutien de conditions matérielles et politiques favorables à l'investissement. On retrouve sur cet axe les actions du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme qui est, à part celui de la Présidence, le ministère qui maintient le plus grand nombre d'actions extérieures. C'est dans cet axe que se situent toutes les stratégies internationales qui visent à attirer des investissements étrangers, à promouvoir les produits industriels catalans à l'étranger, à faire accroître le commerce extérieur et, en définitive, à augmenter la présence économique de la Catalogne dans le monde⁸.

2) L'axe politique. L'autre objectif central de l'action de la *Generalitat* est la défense de l'identité nationale catalane. La projection extérieure de la Catalogne est présentée comme un outil pour la consolidation et l'expansion de la nation catalane. L'appui du gouvernement à la présence catalane dans le monde (maisons de la Catalogne, postes de lecteurs de catalan, etc.) en est un des aspects mais la tâche prioritaire qui est menée sur cet axe est la promotion du régionalisme au niveau international et l'incitation à la coopération interrégionale dans le cadre européen.

Cet axe d'action, qui est proprement celui du ministère de la Présidence, est très identifié avec les voyages du Président. C'est ce type de voyages qui, pendant la première décennie de présence extérieure de la *Generalitat*, va

soulever le plus de susceptibilités au niveau du gouvernement central. Cette situation changea au cours de la deuxième décennie. Le gouvernement de la Catalogne va modérer le discours nationaliste qui le caractérisait à l'époque et qui avait provoqué de nombreuses malaises et beaucoup de méfiance à Madrid. Avec ce changement de ton, la Catalogne a vu ses actions extérieures facilitées dans tous les domaines de sa politique extérieure. L'autre volet de cet axe, c'est-à-dire l'emphase sur les actions de coopération inter-régionale, de contenu essentiellement économique, a notamment augmenté.

3) La coopération au développement. Le gouvernement de la Catalogne, réceptif aux besoins des pays en voie de développement et aux pays qui, en raison de circonstances exceptionnelles, vivent des situations de pénurie, mais également réceptif aux pressions de l'opinion publique catalane, qui est à chaque fois plus mobilisée et organisée autour de réseaux d'ONG pour le développement, approuve, dès 1986, un budget d'aide au développement. Dans les dernières années, les activités de coopération et de développement ont reçu une plus grande attention et ont favorisé quelques développements institutionnels.

La *Generalitat* canalise l'aide au développement à travers les subventions octroyées aux ONG pour des projets de développement⁹. En 1995, le gouvernement catalan crée le Conseil pour la coopération, présidé par celui qui était alors le Mandataire pour les Actions Extérieures. Ce conseil va également inclure des représentants de divers ministères de la *Generalitat* qui œuvrent aussi dans le domaine de la coopération et du développement, ainsi que cinq représentants de la Fédération catalane des ONG, un représentant du Fonds catalan de coopération (composé majoritairement d'administrations municipales) et trois experts indépendants.

Les grandes lignes de la politique de coopération sont énoncées annuellement dans la Résolution sur les aides ou subventions à des projets à réaliser par les ONG dans le domaine de la coopération et du développement. Les objectifs de la *Generalitat* en cette matière suivent les lignes directrices des Nations Unies et du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE tout en favorisant les actions qui visent à impliquer la société catalane dans des actions pour le développement. Les priorités géographiques ont été jusqu'à maintenant, et par ordre d'importance, le Magreb, l'Afrique sub-saharienne et l'Amérique latine. L'attribution finale des subventions dépend également de la qualité des projets présentés.

TYPLOGIE DES ACTIONS EXTÉRIEURES

Suivant les axes que l'on vient de décrire, une vaste gamme d'activités internationales ont été déployées. Même si les activités sont de plus en plus

diverses, il est possible de distinguer deux grandes catégories. La première catégorie est celle des activités de projection extérieure proprement dites, à l'initiative du ministère de *Governació* (et avant celui de la Présidence). On peut diviser cette catégorie en cinq groupes: 1) les programmes de coopération multisectorielle avec d'autres régions européennes et extra-européennes; 2) les relations de coopération à caractère général encadrées par une déclaration conjointe des parties; 3) les activités de participation à diverses associations, réseaux, conférences, organisations et d'autres institutions caractérisées par le fait transfrontalier et par les relations de voisinage; 4) les actions d'appui aux contacts extérieurs à initiative privée, et 5) la promotion (culturelle, linguistique, etc.) de la présence catalane au monde.

La deuxième catégorie d'activités extérieures rassemble les activités qui sont déterminées par des objectifs fonctionnels et précis liés à l'activité spécifique de différents ministères de la *Generalitat*. Elles peuvent être aussi diverses que les fonctions des ministères puisqu'elles constituent la dimension extérieure nécessaire à la pleine réalisation de leurs compétences. Pour cette raison, ces activités vont varier considérablement (quantitativement et qualitativement) d'un ministère à l'autre: dans certains cas l'action extérieure est l'activité centrale d'une ou plusieurs unités alors que, pour d'autres, il s'agit d'une activité sporadique et ponctuelle. Pour d'autres encore, les objectifs sont précis vis-à-vis de la projection extérieure puisqu'elle constitue le centre de leurs activités, tandis que d'autres réagissent aux opportunités qui se présentent sans toutefois en être les maîtres d'œuvre. Même si elles sont très diverses, on peut classer ces activités en quatre catégories: 1) des actions qui visent à l'homologation et l'apprentissage de modèles, de techniques, de services et de connaissances qui peuvent être appliqués à la réalité catalane face à l'internationalisation de son industrie et de son commerce; 2) les relations de coopération fonctionnelle avec des régions frontalières; 3) les contacts qui cherchent à rendre plus compétitive l'industrie catalane par la formation de ressources humaines et 4) les actions de promotion et de diffusion de la réalité politique et sociale catalane face à l'internationalisation de l'industrie et du commerce de la Catalogne.

LES DOMAINES PRIORITAIRES DES ACTIONS EXTÉRIEURES DE LA GENERALITAT

La projection extérieure de la Catalogne s'est dirigée vers certaines régions définies comme prioritaires à partir de certains objectifs et de la réalité politique, géographique, économique, sociale et culturelle de la Catalogne. Cela n'a pas empêché l'établissement des contacts avec d'autres

régions qui ne font pas partie des priorités quand les circonstances le veulent. L'intensité des actions dirigées vers ces dernières est cependant moindre.

1) Europe. L'Europe communautaire est le premier objet de la politique étrangère catalane, qui vise autant l'axe économique que politique. L'Europe est, du point de vue géographique et historique, l'espace catalan de projection extérieure par excellence. Au niveau économique, la croissance de la Catalogne est liée à l'intégration européenne. Au niveau politique, le sentiment d'être européen a toujours été un trait distinctif du nationalisme catalan et, lors des étapes antérieures (franquisme, début de la démocratie...) elle a été utilisée comme plate-forme de revendication de l'identité nationale. L'Europe des régions constitue un espace politique important pour l'action extérieure catalane. Le gouvernement de la *Generalitat*, avec le Président Pujol en tête, a été l'un de ses principaux défenseurs et l'un de ceux qui lui ont donné le plus d'élan. En ce sens, l'inclusion du Comité des Régions au texte du traité de l'Union fut un succès. Ce succès ne fut cependant pas complet et provoqua même certaines déceptions: la configuration du Comité, autant par sa composition (régions et municipalités) que par son poids réel dans l'ensemble communautaire ne répondait pas aux espérances de la *Generalitat*.

2) Amérique latine. Traditionnellement, cette vaste région avait été perçue par la Catalogne comme étant un champ d'action exclusif de la politique extérieure espagnole. Pourtant, dans les années 1990, la Catalogne a développé un nouvel intérêt vis-à-vis de cette région. La Catalogne va même y développer des politiques extérieures différentes de celles de l'Espagne. La Catalogne, qui s'est toujours sentie très loin de la rhétorique pro-espagnole d'une autre époque, une rhétorique fondée sur la langue, l'histoire et la culture commune, se sent motivée par les transformations politiques, sociales et économiques de l'Amérique latine parmi lesquelles, d'une perspective catalane, se détachent l'intégration économique, la reconsidération des rapports de l'État avec la société et la décentralisation politique et administrative. Ce nouvel intérêt s'est traduit en une augmentation de la présence catalane dans la région: maisons de la Catalogne, organismes de coopération économique-commerciale, entreprises catalanes, bureaux du gouvernement pour la promotion des affaires, etc.

3) La Méditerranée. Cette région qui, traditionnellement, avait été considérée comme une partie de l'Europe, a pris une importance nouvelle au cours des dernières années. Il y a encore une partie de l'action extérieure de la Catalogne vis-à-vis de la Méditerranée qui se dirige vers l'Arc Latin (la rive nord, le *sunbelt* ou pôle de nouveau développement du sud de l'Europe) et une autre, qui n'a été considérée que récemment dans les schémas de la projection extérieure, qui se dirige vers les pays du Maghreb. Dans le premier

cas, les actions ont pour objectif, au niveau économique, de raccourcir les distances entre l'Europe du nord et celle du sud, et, au niveau politique, à encourager le régionalisme. Les politiques concernant le Maghreb sont plutôt à caractère économique. Elles sont cependant toujours dans une phase de formulation et se proposent d'offrir des solutions aux défis régionaux qui viennent de la rive sud (géopolitiques, démographiques, économiques, écologiques et socio-culturels). Dans ce sens, il s'agit plus d'une politique de l'urgence que d'une politique à long terme¹⁰.

À l'heure actuelle, la Catalogne commence à favoriser l'ouverture de relations avec la région de l'Asie-Pacifique. Une première destination de ces efforts a été la Corée du Sud. Ces relations dépassent le volet économique et cherchent à s'étendre à la culture et au tourisme. La Catalogne est aussi attentive aux possibilités de collaboration avec les pays d'Europe de l'Est qui sont sur la liste d'attente pour adhérer à l'Union européenne.

BILAN DE L'ACTION EXTÉRIEURE CATALANE

La projection extérieure de la Catalogne a une ligne d'action consolidée et normalisée. Cet état de fait est le résultat de trois facteurs : l'augmentation du volume des activités extérieures, la normalisation de l'activité internationale des acteurs subétatiques au niveau de l'État espagnol et au niveau international (spécifiquement dans le cadre européen) ainsi que la pacification des relations entre le gouvernement central et le gouvernement catalan (à tel point que l'on est passé d'une situation conflictuelle à une situation de coopération étroite pour se trouver, aujourd'hui, dans une relation plus distante mais sans retomber dans une situation conflictuelle). Les relations entre Madrid et Barcelone peuvent même être considérées comme étant une référence pour les autres communautés autonomes.

Au niveau du contenu, l'action internationale de la Catalogne est aujourd'hui de plus en plus axée sur les questions économiques. L'internationalisation de l'économie catalane, objectif-clé du gouvernement, l'exige. De plus, la coopération interrégionale, qui a pour objectif politique la promotion et le renforcement du régionalisme, a également un contenu majoritairement économique.

En ce qui concerne le volume d'activités, les actions extérieures de la Catalogne ont augmenté constamment, ce qui a mené à l'adoption de critères plus sélectifs et cohérents au moment d'établir des contacts extérieurs¹¹. En ce qui a trait au contenu, il y a eu une amplification de la portée matérielle par rapport aux premières années, en concordance avec l'élargissement des compétences de la *Generalitat*.

D'ailleurs, la trajectoire de la politique étrangère de la Catalogne est caractérisée par la continuité, tant en ce qui concerne les objectifs qu'en ce qui concerne les régions prioritaires (Magreb) mais sans pour autant être réfractaire aux nouvelles opportunités (Amérique latine) qui dérivent du contexte de la globalisation.

Les acteurs qui ont la charge de la politique étrangère de la Catalogne considèrent que les objectifs sont aujourd'hui atteints au rythme souhaité.

La structure institutionnelle a toujours été souple, adaptable aux besoins des actions extérieures et conforme aux directives générales de réorganisation de la structure administrative du gouvernement catalan. En plus de l'activité de la Présidence, peut-être la plus visible et parfois polémique, l'action des organismes qui travaillent spécifiquement dans ce domaine et celle d'autres organismes du gouvernement catalan qui n'ont que des activités extérieures sporadiques ont aussi été très importants.

Finalement, il faut dire que la personnalité de l'action extérieure catalane, si évidente lors des premières années (1980), même si elle continue à se manifester, s'est considérablement amendée. Depuis les dix dernières années, la politique étrangère de la Catalogne a acquis un caractère plus fonctionnel et, pour cette raison, moins politisé. La consolidation et le recentrage sur des sujets plus économiques ont fait que beaucoup des activités extérieures se sont développées directement au niveau des ministères concernés (spécialement par les ministères de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme) et non plus par celui de la Présidence. Cela fait en sorte qu'elles sont beaucoup moins visibles, notamment au niveau de la couverture médiatique. Elles n'en demeurent pas moins efficaces. Elles sont moins politisées mais aussi politiques. Même les voyages du Président, qui recevaient une couverture médiatique extraordinaire voire exagérée, ont cessé de faire la une à cause de leur fréquence. Aussi, l'implication du Président Pujol au niveau de la politique espagnole (jusqu'au deuxième gouvernement du parti *Popular*) peut être un élément à considérer au moment d'évaluer cette perte de visibilité. De toute façon, ce n'est plus une question de perception puisque c'est toujours le Président Pujol qui contrôle, en partie, l'activité extérieure catalane.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. La protodiplomatie est définie par le professeur Panayotis Soldatos comme la diplomatie des acteurs subétatiques qui a un caractère conflictuel (vis-à-vis la politique extérieure de l'État auquel appartiennent ces acteurs). Soldatos, P., « An Explanatory Framework for the Study of Federated States as Foreign-policy Actors », dans Michelmann, H. J. et Soldatos, P., *Federalism and International Relations. The Role of*

Subnational Units, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 34-53. Le professeur Duchacek en fait une utilisation plus restrictive puisqu'il applique le terme aux activités extérieures des acteurs subétatiques qui visent à l'indépendance. Duchacek, I, « Perforated sovereignties: Towards a Typology of New Actors in international relations », dans Michelmann H. J. et Soldatos, P., *op.cit.*, p. 1-33.

2. Mangas Martin, A., « La aplicación del derecho comunitario », AAVV, *Relaciones internacionales y Comunidades Autónomas*, Barcelona, Institut d'Estudis Autònòmics, 1990, p. 61-76.

3. Pérez Gonzalez, M., « La actividad exterior de las Comunidades Autónomas », dans Pueyo, J. et Ponte, M. T. (dir.), *La actividad exterior y comunitaria de Galicia. La experiencia de otras comunidades autónomas*, Santiago de Compostela, Fundación Alfredo Brañas, 1997, p. 21-40 (p. 27-28).

4. Garcia, C., « Comunidades Autónomas y relaciones internacionales », dans Gillespie, R., Rodrigo, F. et Story, J., *Las relaciones exteriores de la España democrática*, Madrid, Alianza Editorial, 1995, p. 170-178 (p. 175-176).

5. Ses objectifs étaient : 1) la promotion de la coopération interrégionale avec les autres régions européennes ; 2) l'approfondissement de toutes les compétences de la Présidence avec un profil extérieur ; 3) la promotion de l'image de la Catalogne à l'extérieur, c'est-à-dire, faire connaître la réalité économique et l'identité culturelle catalanes et 4) obtenir une plus grande efficacité dans l'exercice des compétences du gouvernement en développant leur dimension extérieure.

6. La création de la figure du Conseiller de la Présidence va rendre caduque celle du Mandataire qui, en plus des tâches de coordination et de direction de l'action extérieure, dès ce moment assignées à la Direction Générale, avait effectué des tâches de représentation en substitution du Président quand l'agenda de celui-ci l'exigeait. À partir de ce moment, le Conseiller de la Présidence en aura la charge.

7. Garcia, C., *L'activitat exterior de les regions. Una dècada de projecció exterior de Catalunya*, Barcelona, Fundació Bofill, 1995, p. 61-70.

8. Pour une exposition détaillée des activités que mènent les divers organismes à ces effets, voir Garcia, C., *ibid.*, p. 71-77.

9. En 2000, le budget dédié à la coopération était de 2005 millions de pesetas.

10. Garcia, C., « La dimensión mediterránea de la proyección exterior de Cataluña: el Arco Latino », *Papers*, no. 46, 1995, p. 43-56.

11. Cela veut dire que l'étape où se signaient tous les accords de coopération possibles fait déjà partie du passé. Actuellement, face aux nombreuses demandes de collaboration que la *Generalitat* reçoit, il s'est établi un mécanisme d'analyse avant de signer n'importe quel accord: une commission étudie la viabilité des projets précis et un accord ne peut être signé que sur l'avis de cette commission. La quantité, très importante au moment du décollage de l'action extérieure, a cessé de l'être.